



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1011A-18

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
1011-03 INTERDISANT LE VIRAGE À
DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES
INTERSECTIONS

PROPOSÉ PAR: MADAME JOHANNE DI CESARE
APPUYÉ DE: MONSIEUR ANDRÉ CAMIRAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION :	10 JUILLET 2018
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	10 JUILLET 2018
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	14 AOÛT 2018
ENTRÉE EN VIGUEUR :	16 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 juillet 2018 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2018;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le règlement numéro 1011-03 interdisant le virage à droite au feu rouge, à certaines intersections, est modifié par le remplacement de l'annexe I par l'annexe I jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 14 août 2018.



Jean-Claude Boyer, maire



Me Sophie Laflamme, greffière

Annexe 1

Règlement numéro 1011A-18

(article 1)

Règlement numéro 1011-03

Annexe I

(article 1)

Feux de circulation Monchamp / Ste-Catherine

Interdiction de virage à droite à l'approche est
Interdiction de virage à droite à l'approche nord
Interdiction de virage à droite à l'approche ouest

Feux de circulation Saint-Pierre / de la Mairie – Bellerive

Interdiction de virage à droite à l'approche nord

Feux de circulation Saint-Pierre / Ste-Catherine – des Bouleaux

Interdiction de virage à droite à l'approche nord
Interdiction de virage à droite à l'approche sud

Feux de circulation Monchamp / Maçon – Lausanne

Interdiction de virage à droite **entre 7h et 22h** à l'approche ouest
Interdiction de virage à droite **entre 7h et 22h** à l'approche nord